



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

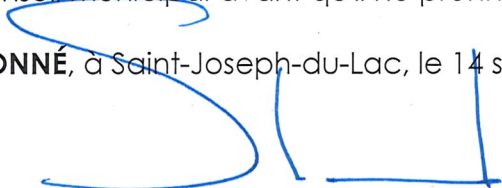
### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donné par le directeur général de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018, à 20 h, qui se tiendra à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure numéro **DM21-2018**, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot **1 732 949**, situé au **15, rue de la duchesse**, ayant pour effet, si elle est accordée par le conseil municipal, de réduire la marge latérale à 1,89 mètre, la marge latérale totale à 9,37 mètres et la marge arrière à 3,97 mètres pour le bâtiment principal, alors que le Règlement de zonage numéro 4-91 prévoit une marge latérale d'un minimum de 2 mètres, une marge latérale totale d'un minimum de 10 mètres et une marge arrière d'un minimum de 4,5 mètres, le tout, afin de régulariser une situation existante dans la zone R-4 106-1.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

**DONNÉ**, à Saint-Joseph-du-Lac, le 14 septembre 2018.

  
Stéphane Giguère  
Directeur général